

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1450

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE 15

À l'alinéa 45, après la référence :

« L. 5312-1 »,

insérer les mots :

« du même code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.